

SCOP
276



**Rapport d'activité Scop276
2019/2020**

Première partie : le réseau CAE CPE

1-LES COOPÉRATIVES D'ACTIVITÉ ET D'EMPLOI	3
2-LES ENTREPRENEURS - SALARIÉS	4
1- Un monde en mutation	4
2- Réduire la fracture entrepreneuriale	4
3- Accompagner et sécuriser les personnes	4
3-ACCOMPAGNER TOUS LES PROJETS	5
4-NIVEAUX DE REVENUS	5
5-INNOVER DANS NOS PARCOURS D'ACCOMPAGNEMENT	6

Deuxième partie : ouvrir de nouvelles filières

1-LE RÉSEAU COOPÉRER POUR ENTREPRENDRE	7
2-CPE ÉGALEMENT EN NORMANDIE	8
3-SCOP276 : UN PROJET D'ENTREPRENARIAT COLLECTIF COMME ALTERNATIVE À LA MICRO-ENTREPRISE ET À L'AUTO-ENTREPRENARIAT	9
1-Fonctionnement pratique de Scop276	10
2- Avantages	12
3- Inconvénients	13
4- Entreprise collective	13
5- Une philosophie de l'accompagnement	14
4-L'ÉQUIPE DE SCOP276 EN 2020	16
5- ÉVÈNEMENTS IMPORTANT EN 2019	16
6- L'ÉVOLUTION DE LA SCOP276 EN QUELQUES CHIFFRES SUR L'ANNÉE 2019	17
1- Analyse des entrants / sortants	17
2- Analyse comptable et financier	19
3- Analyse de la structure	20

1

LES COOPÉRATIVES D'ACTIVITÉ ET D'EMPLOI

Les Coopératives d'Activité et d'Emploi (CAE) accueillent des personnes souhaitant entreprendre et/ou développer leur activité dans un cadre collectif et coopératif.

En intégrant une Coopérative d'Activité et d'Emploi, chacun peut entreprendre son projet dans les meilleures conditions et développer son activité en tant qu'entrepreneur-salarié, Un statut reconnu officiellement depuis la loi ESS de 2014.

Entrepreneur-salarié en CAE, c'est :

Un hébergement juridique

Pas besoin de créer de structure pour démarrer son projet, la CAE héberge l'activité des entrepreneurs-salariés.

Un cadre collectif

Rejoindre une CAE c'est intégrer un réseau d'entrepreneurs facilitant la coopération et le partage d'expériences et de compétences.

Un statut

Le Contrat d'Entrepreneur Salarié Associé, à durée indéterminée, permet de développer son activité tout en ayant une protection sociale (retraite, chômage, etc.)

Un accompagnement au plus près de l'activité

La CAE accompagne chaque porteur de projet pour le conseiller sur le démarrage et le développement de son activité.

Des services mutualisés

Le suivi administratif, comptable et commercial de chaque entrepreneur salarié est mutualisé et assuré par la CAE.

Un lieu de coopération

En devenant associé, un entrepreneur salarié contribue à l'animation et au développement stratégique et opérationnel de la CAE

1

Un monde en mutation

Le monde du travail vit un cycle de mutation unique. La multiplication des contrats à durée déterminée et la hausse des emplois intérimaires conduisent chaque année près d'un quart des actifs à connaître une transition professionnelle. En parallèle, le nombre de travailleurs indépendants ou autonomes augmente d'année en année. Ce phénomène est amplifié par la transformation numérique du travail, qui facilite les mises en relation et le développement de certaines activités, en précarise d'autres et impose de nouvelles normes professionnelles, loin d'être acquises.

2

Réduire la fracture entrepreneuriale

Si pour certains, le travail autonome et le statut d'indépendants sont des choix de vie mûrement réfléchis, l'entrepreneuriat reste pour beaucoup une contrainte absolue face à l'incapacité d'accéder à l'emploi et à la nécessité de compléter ses revenus. Or, devenir entrepreneur nécessite des compétences et des connaissances spécifiques qui dépassent l'activité à proprement parler.

3

Accompagner et sécuriser les personnes

Les Cooperatives d'Activité et d'Emploi réduisent cette fracture entrepreneuriale, sécurisent les parcours et permettent à chacun de développer ses compétences. L'accompagnement est centré sur le projet et les besoins spécifiques de chaque entrepreneur salarié et permet l'acquisition de compétences entrepreneuriales (commercial, marketing, gestion et administration...). Les CAE permettent aux porteurs de projet de développer une activité professionnelle, de s'épanouir et de bénéficier d'un revenu dans de meilleures conditions de protection sociale.



3

ACCOMPAGNER TOUS LES PROJETS

Les CAE accueillent des porteurs de projet sans priorité à la rentabilité. Pour elles, travailler dans de bonnes conditions est un droit pour tous. En ce sens, elles remplissent une mission d'intérêt général. Les CAE offrent une réelle opportunité pour tous : les personnes sans emploi continuent de bénéficier de l'Allocation chômage d'aide au retour à l'emploi (ARE) lorsqu'elles intègrent une CAE, les personnes en reconversion peuvent continuer d'exercer leur activité précédente tout en testant un nouveau projet. Il est possible aussi de cumuler un emploi salarié à temps partiel et un statut d'entrepreneur.



4

NIVEAUX DE REVENUS

923 € : c'est le revenu moyen des entrepreneurs salariés.
En comparaison, la moyenne en micro-entreprise est de 410€.

5

INNOVER DANS NOS PARCOURS D'ACCOMPAGNEMENT

Les chargés d'accompagnements sont disponibles pour accompagner les entrepreneurs dans leur projet de création dans un objectif pédagogique :

- Forger une image forte et différenciée
- Acquérir une culture organisationnelle
- Élaborer et déployer une stratégie et un plan d'actions marketing et commercial
- Viser l'équilibre économique pour créer de la valeur ajoutée
- Connaître son Besoin en Fond de Roulement et ses besoins en investissement
- Anticiper les risques pour sécuriser le développement de l'entreprise
- Connaître son activité par l'analyse du marché (tendances, acteurs) et de son contexte (juridique et réglementaire, économique, technologique, social)
- Définir les caractéristiques de son offre et connaître les attentes et besoins de sa demande
- Se différencier de sa concurrence et se positionner sur son marché
- Se doter de supports de communication adaptés
- Connaître son seuil de rentabilité
- Définir son besoin en trésorerie
- Appréhender les techniques de vente
- Construire un plan d'actions pour gagner la confiance des partenaires de proximité et de ses clients
- Être sensibilisé à la gestion du risque

Deuxième partie : ouvrir de nouvelles filières

Les CAE sont non seulement en capacité d'accueillir des métiers différents, mais se saisissent des spécificités propres aux filières pour étendre leur modèle protecteur à de nouveaux métiers.

1

LE RÉSEAU COOPÉRER POUR ENTREPRENDRE

Le réseau CPE regroupe en 2019 :

71 Coopératives d'Activité et d'Emploi

210 points d'accueil sur le territoire

8 000 entrepreneurs salariés

120 millions d'euros de chiffre d'affaires



2

CPE ÉGALEMENT EN NORMANDIE

Une association régionale existe en Normandie et son rôle est :

- D'assurer la représentation régionale de CPE auprès des acteurs territoriaux ;
- De déployer et alimenter la stratégie du réseau ;
- De susciter et animer des coopérations entre CAE et des projets du territoire
- De développer des initiatives en lien avec la dynamique territoriale.

L'association est composée de 6 CAE :

Au plus près des territoires

Coopérer pour Entreprendre Normandie a pour mandat principal :

- d'assurer la représentation régionale de Coopérer pour Entreprendre et développer des relations institutionnelles avec les acteurs territoriaux, publics et privés ;
- de déployer et d'alimenter la stratégie d'excellence de Coopérer pour Entreprendre : Label Coopérer pour Entreprendre, développement de l'accessibilité des CAE pour le plus grand nombre, veille économique... ;

L'association CPE Normandie siège au sein d'un comité territorial national, qui émet un avis consultatif sur la politique de développement territorial et l'intégration de nouvelles CAE, faciliter le dialogue et la collaboration sur les territoires.

Seine-Martime



Orne - Manche



Calvados



3

SCOP276 : UN PROJET D'ENTREPRENARIAT COLLECTIF COMME ALTERNATIVE À LA MICRO-ENTREPRISE ET À L'AUTO-ENTREPRENARIAT.

Scop276, créée en septembre 2009, sociétaire du Réseau Coopérer Pour Entreprendre (CPE), est également associée de Coopaname (la plus grande CAE d'Ile de France). Elle s'inscrit dans une démarche des Coopératives d'Activités et d'Emploi initiée en 1995 par Elisabeth Bost. En effet, Scop276 filleule de Coopaname qui veille depuis ses premiers pas à son développement et rassemble aujourd'hui 65 entrepreneurs. Constituée sous forme de Scop Sarl, Scop276 installée dans le département haut normand à Rouen offre une alternative à la création d'entreprise classique pour toutes celles et ceux qui souhaitent se mettre « à leur compte » dans une démarche d'auto-emploi salarié à l'intérieur d'une entreprise coopérative qu'ils partagent avec d'autres entrepreneurs aux métiers et projets très divers. L'avantage de la formule est de pouvoir tester, lancer, développer et pérenniser son activité en toute sécurité, sans perdre ses droits sociaux, tout en bénéficiant d'un accompagnement dans la durée. Être sur le terrain pour apprendre en faisant le métier d'entrepreneur en se libérant des questions administratives, fiscales, comptables ou juridiques mutualisées à échelle de la Coopérative.



1

Fonctionnement pratique de Scop276

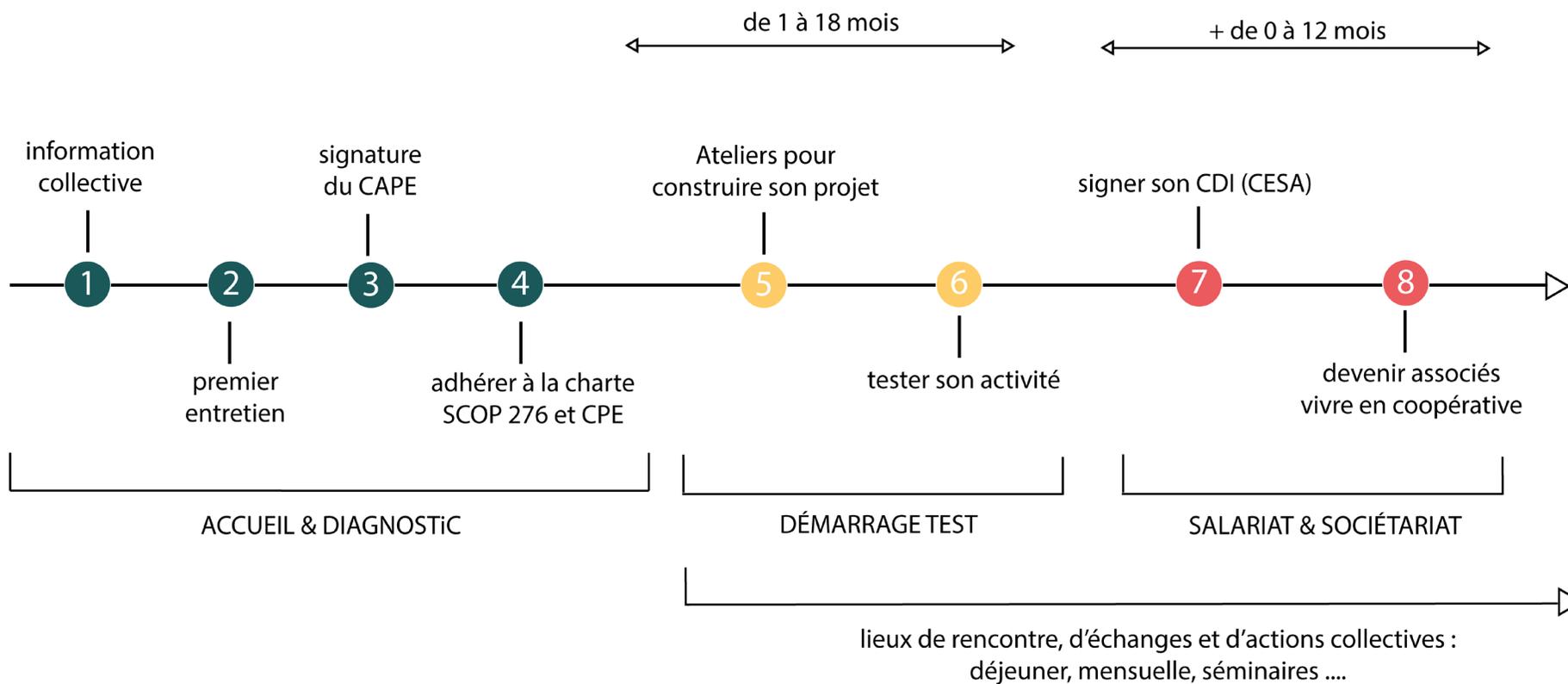
Scop276 est ouverte à tous celles et ceux qui souhaitent poursuivre un projet entrepreneurial. De fait, c'est souvent sur l'indication de prescripteurs (institutions, acteurs locaux de l'insertion ou du développement économique) que les porteurs de projets prennent contact avec la coopérative. Après avoir assisté à une présentation collective de Scop276, les porteurs de projets sont reçus lors d'un ou plusieurs entretiens individuels visant à les aider à préciser leurs projets et à valider que la coopérative d'activités et d'emploi peut représenter pour eux une solution pertinente. Il n'existe pas de sélection des projets selon des critères de rentabilité économique : on rejoint Scop276 dès que l'on se sent prêt à commencer. La plupart des projets relèvent de cinq grands secteurs : les NTIC, l'artisanat et l'artisanat d'art, les services aux particuliers et aux entreprises ainsi que les commerces. Ainsi se côtoient au sein de la coopérative, consultants, graphistes, informaticiens, couturières, boulangers au feu de bois....

L'entrepreneur bénéficie d'emblé d'un accompagnement individuel et collectif pour l'aider à mettre son activité sur les rails et à commercialiser, sous sa propre marque, ses produits ou services. Cet accompagnement est en partie financé par des partenaires publics : collectives territoriales ou services de l'Etat. Dès les premières facturations, Scop276 contracte un CAPE (Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise) avec l'entrepreneur et dès que sa trésorerie le permet un CESA (Contrat d'Entrepreneur Salarié Associé). Il commence à se salarier avec son propre chiffre d'affaires. Le niveau de salaire est presque toujours faible au départ, mais il est stable, garanti et lissé dans le temps. Il est revu à la hausse d'un commun accord avec une partie variable, chaque fois qu'est fait le constat d'un développement pérenne de l'activité. Afin de participer au frais de fonctionnement de l'entreprise partagée, chacun verse 11% de la marge brute de son chiffre d'affaires dans le « pot commun ». Cette participation sert en particulier à mutualiser les compétences comptables et administratives. Libéré de la création d'une entreprise juridiquement autonome, et de toutes les questions juridiques, fiscales, comptables, assurantielles, administratives (etc.) liées à la création. L'entrepreneur peut consacrer l'intégralité de son temps à produire et à commercialiser. L'accompagnement s'inscrit dans la durée, de même que le développement du projet : l'entrepreneur apprend son « métier d'entrepreneur » en le pratiquant avec l'appui de l'équipe qui anime la coopérative.

L'accompagnement collectif c'est aussi l'organisation de rencontres périodique de l'ensemble des entrepreneurs, leur permettant d'échanger sur leurs difficultés mais aussi sur l'avancement de leur projet et d'envisager des collaborations et échanges de compétence. Il s'agit de réunions mensuelles très appréciées et attendues par les entrepreneurs. Elles permettent de consolider cette appartenance à un collectif qui les conforte et les dynamise.

Parvenu à un régime de croisière économique, s'il fait le choix de faire durablement de la coopérative le cadre d'exercice de son métier, il en devient l'associé au bout de 3 ans maximum et entérine ainsi son engagement dans cette entreprise collective qui est la sienne. Bien entendu, il est également libre de partir de la coopérative à tout moment, notamment pour constituer sa propre entreprise : Scop276 lui aura alors permis de tester et lancer l'activité en toute sécurité et de le préparer à la gestion de son entreprise.

ETAPE DU PARCOURS D'ACCOMPAGNEMENT



10 jours d'accompagnements en contrat CAPE

1 jour : logiciel métier - Facturation et TVA

1 jour : Positionnement

2 jours : «Mieux se connaître pour entreprendre»

1 jour : Cout de revient et seuil de rentabilité

1 jour : Faire son prévisionnel - Gérer sa trésorerie

1 jour : Négociation commerciale : Connaitre les démarches commerciales

1 jour : Négociation commerciale : S'entraîner à l'entretien de vente, à la relance téléphonique

1 jour : Communication : Présenter et améliorer ses outils de communication -

1 jour : Gestion du temps - Bilan des projets

2

Avantages

Pour ses entrepreneurs, la solution d'entrepreneuriat collectif de Scop276 présente donc un certain nombre d'avantages sur l'entrepreneuriat individuel :

- Ne pas être isolé : les entrepreneurs sont accompagnés par l'équipe qui anime Scop276 et s'épaulent les uns les autres, au travers d'apprentissages mutuels ;
- Pouvoir se concentrer sur la commercialisation de ses produits ou services : tous les aspects administratifs, comptables, fiscaux, assurantiels ou juridiques de l'activité sont mutualisés à échelle de la coopérative ;
- Sécuriser la démarche entrepreneuriale : le cadre du salariat en CDI permet de développer son activité à son rythme, en toute sécurité, sans perdre d'éventuels droits sociaux et en lissant ses revenus et ses charges dans le temps ;
- Autoriser la multi-activité : les chiffres d'affaires tirés de deux ou trois savoir-faire différents peuvent se cumuler et contribuer à la création durable de l'emploi salarié de l'entrepreneur ;
- Se procurer une couverture sociale protectrice : sur son chiffre d'affaires, l'entrepreneur finance sa propre protection sociale (retraite, maladie, chômage...) à hauteur de celle de tout autre emploi salarié ;
- Mutualiser certaines charges : le projet d'entrepreneuriat collectif permet de mutualiser les efforts et certaines charges (comptabilité, expertise juridique, démarches administratives, protection assurantielle de l'activité etc...)
- Autoriser des collaborations professionnelles souples et des fonctionnements de réseaux : les sous-traitances réciproques ou les collaborations, au sein d'une même entreprise juridique, sont rendues simples et souples.

3

Inconvénients

- On ne peut pas embaucher soi-même de salarié : on passe par de la sous-traitance ou Intérim
- Toutes les activités sont assujetties à la TVA (nous sommes une entreprise) mais il est possible de la récupérer sur les achats.
- Contrainte assurance, contrat de groupe RC pro MACIF. Toutes les activités ne peuvent pas intégrer la coopérative (professions réglementées (avocats, architectes, Chirurgiens...), certains domaines de l'informatique (l'hébergement), les métiers de la PSE, liés à la biologie, traductions techniques, restrictions au niveau des métiers liés à la santé, métiers du bâtiment...)
- On ne peut pas signer de contrats seuls, c'est la Scop qui contractualise avec l'entrepreneur.
- On ne peut pas signer de baux commerciaux. On signe des baux précaires, des conventions d'occupation en nom propre.
- Pas d'investissements et d'amortissements lourds à la base

4

Entreprise collective

Au-delà de la poursuite de son projet individuel, celui qui lui permet de gagner sa vie, l'entrepreneur est bien partie prenante d'une entreprise collective qu'il contribue à coconstruire et dont le développement lui permet de sécuriser encore d'avantage sa démarche. D'emblée, il bénéficie de médecine du travail et d'une couverture assurantielle de son activité. A mesure qu'elle a grandi et s'est renforcée, Scop276 a aussi mis en place de nouveaux mécanismes de mutualisation, de protection et d'apprentissage : accords de participation et d'intéressement.

Collectivement, il s'agit donc bien de s'offrir le droit du travail, la protection sociale, la sécurité, les opportunités, les mutualisations de compétences, les économies d'échelles (etc.), auquel aucun travailleur indépendant ne peut prétendre.

5

Une philosophie de l'accompagnement

Les CAE sont-elles mêmes des entreprises

Les CAE étant elles-mêmes des entreprises (SARL SCOP), accompagnateurs et accompagnés s'y trouvent logés à la même enseigne : tout le monde est entrepreneur, chacun a intérêt à la réussite de l'autre. En entrant dans une CAE, un porteur de projet n'est pas perçu comme un bénéficiaire d'un service d'aide, mais comme la partie prenante d'un projet collectif au service des projets individuels. Par ailleurs, son engagement au sein de la CAE se traduit par le versement de 11% de son chiffre d'affaires déduit de la marge brute dans le pot commun, afin de participer aux frais de fonctionnement de la structure.

Les salaires versés aux entrepreneurs-salariés ne dépendent que de leurs propres activités

Si la CAE dans l'ensemble, bénéficie financièrement de partenariats qu'elle noue (Europe, Etat, Collectivités territoriales et locales, Fondations et autres financements privés) les salaires versés aux entrepreneurs salariés ne dépendent que de leurs propres activités. Le test d'activité n'est donc biaisé par aucun élément extérieur : en quittant la CAE, l'entrepreneur sait exactement si un marché existe pour son activité, et s'il peut en vivre.

La CAE, on apprend en faisant

Depuis vingt ans, les CAE inventent leurs modes de fonctionnement au quotidien, dans une perpétuelle démarche expérimentale de recherche, d'écoute et d'action. Dans les CAE, on apprend en faisant et les bonnes formules émergent petit à petit à force de confrontation à l'expérience. Aussi n'y a-t-il dans les CAE aucun culte du business plan ou de l'étude de marché a priori : le cadre juridique du salariat au sein de la coopérative permet de se jeter à l'eau sans peur de se noyer. C'est en entreprenant que l'on devient entrepreneur, pas en déposant les statuts d'une société.

Les CAE sont des structures multi-activités

En constituant de véritables « Auberges Espagnoles » de l'entrepreneuriat, les CAE assument l'idée que la multi activité au sein d'une même structure est une richesse et apporte davantage à chacun que l'enfermement dans les logiques de spécialisation sectorielle.

La CAE laisse du temps au temps

Les projets ne décollent pas tous à la même vitesse. Le statut permet à chacun de progresser à son rythme avec un contrat CAPE (maximum 18 mois), en limitant le risque. On considère dans les CAE qu'un projet professionnel est aussi un projet de vie qui se respecte : l'objectif n'est jamais « de faire le plus d'argent possible », mais de permettre aux individus de s'épanouir dans une activité professionnelle qu'ils maîtrisent.

Vers une forme novatrice du travail et de l'entreprise

De l'entreprise, les CAE conservent le meilleur : la mutualisation des savoir-faire et de certaines charges, la convivialité, le cadre protecteur du salariat, les échanges professionnels, l'idée du projet commun. Elles rejettent le pire : la course au profit pour l'actionnaire, les luttes de pouvoir, la violence des relations sociales.

En cela, les CAE constituent une forme novatrice d'entreprises : des entreprises choisies et modelées par leurs salariés, conçues pour être à leur seul service des entreprises dans lesquelles la rentabilité économique est le moyen, et l'épanouissement professionnel des personnes, la fin.

Dans une ambiance économique de crise, elles démontrent que l'on peut entreprendre autrement, que l'on peut entreprendre ensemble.

Cette démarche s'inscrit pleinement dans les valeurs coopératives et dans l'histoire de femmes et des hommes qui depuis 150 ans, cherchent à travailler différemment, et à redistribuer les fruits de leurs efforts de manière plus juste et équitable.

Formées en Scop, les coopératives d'Activités et d'Emploi posent les fondements de structures économiques nouvelles dont les caractéristiques répondent aux aspirations d'un nombre croissant d'actifs : équilibre entre individuel et le collectif, complémentarité de la rentabilité et du partage, insertion dans une logique de développement local, respect de valeurs éthiques et promotion de l'économie sociale.

4 L'équipe de Scop276 en 2020

- **Marie Filoche** : Gestionnaire de paie et de comptabilité
- **Manuel Jeanne** : Informaticien et co-gérant
- **Soizic Leroux** : Chargée d'accompagnement
- **Stéphanie Martin** : Chargée d'accueil et administrative
- **Güler Rekik** : Directrice et co-gérante

5 Évènements important en 2019

2 Assemblée Générale en juin et décembre 2019

6 réunions d'associés

5 réunions d'entrepreneurs sous forme de mensuelle

9 réunions d'accueils d'informations collectives

Lancement du Label CPE : pré-audit en décembre 2019

Mise en place des Ateliers d'intégrations : 10 jours à partir octobre 2019

Signatures des Contrat CAPE et CESA en Octobre 2019

Réorganisation administrative : Comptabilité – Gestion – Paie en interne (silae) en juin 2019

Refonte du site internet et charte graphique : travail d'équipe de mars à décembre 2019

Rapprochement de CPE Normandie : janvier 2019

Recherche de nouveaux financements et subventions

Accompagnement des ES en situation de trésorerie difficile

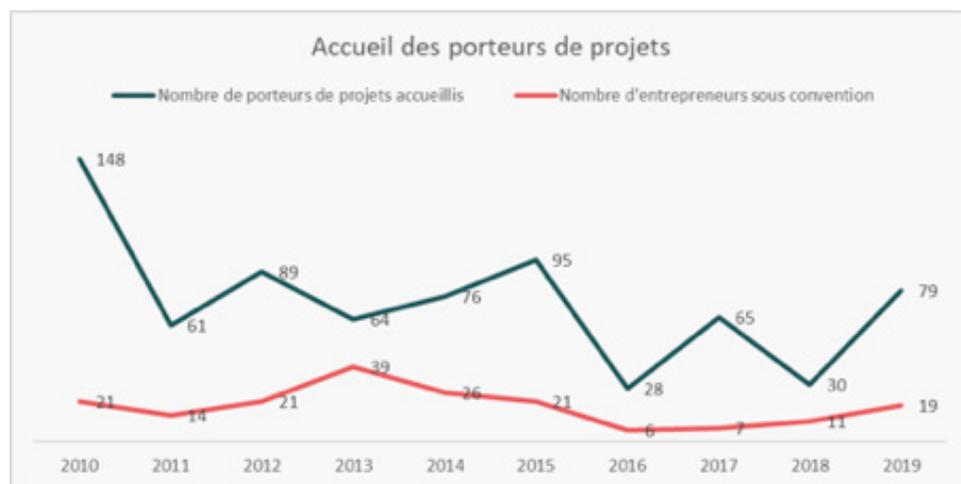
Création de groupe de travail

Projet de communiquer d'avantage sur le statut d'entrepreneur-salarié sur le département 27 et sur le Havre.

6

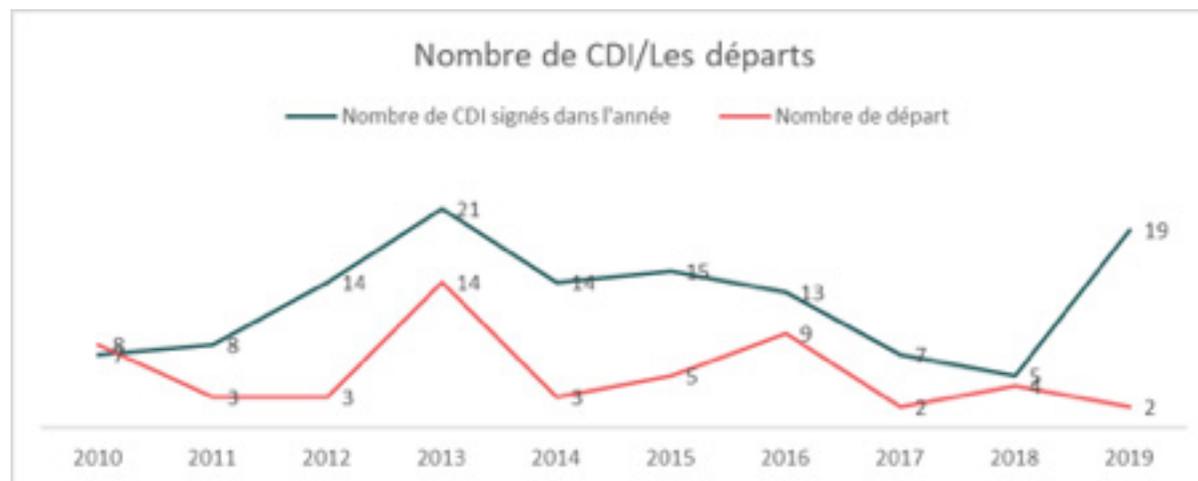
L'évolution de la SCOP276 en quelques chiffres sur l'année 2019

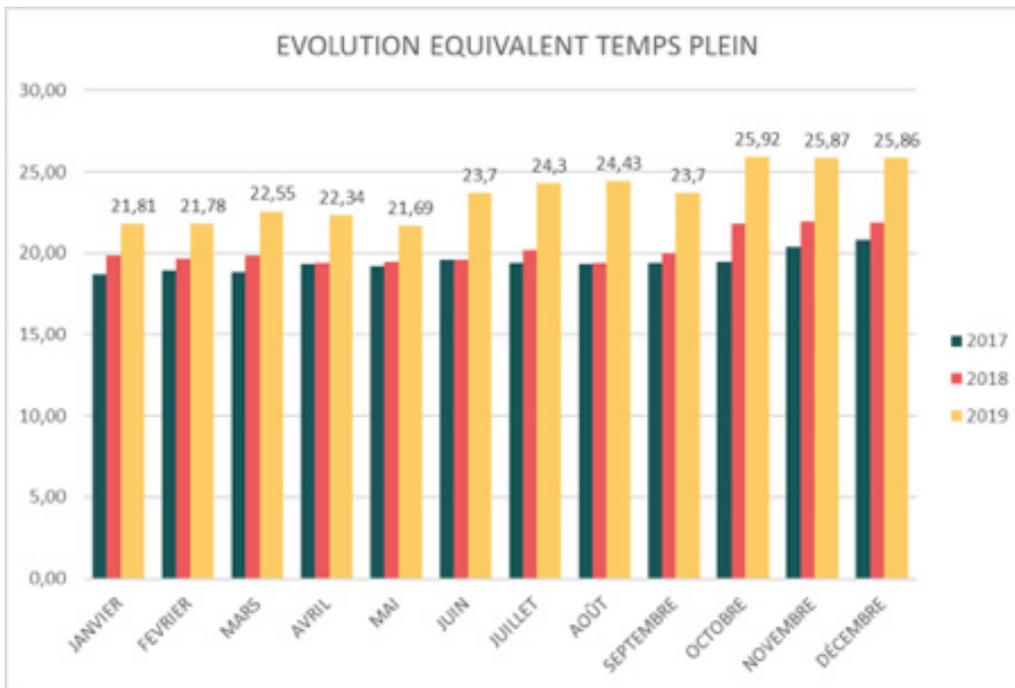
1 Analyse des entrants/sortants



Depuis 2018, Scop276 s'engage à communiquer davantage sur le territoire Haut Normand afin de présenter le statut Entrepreneur-Salarié dans l'Eure et sur Le Havre.

L'intégration d'un service paie et comptable en interne a permis de relancer les informations collectives, de fidéliser les entrepreneurs en transformant les contrats CAPE en CESA au cour de l'année 2019.

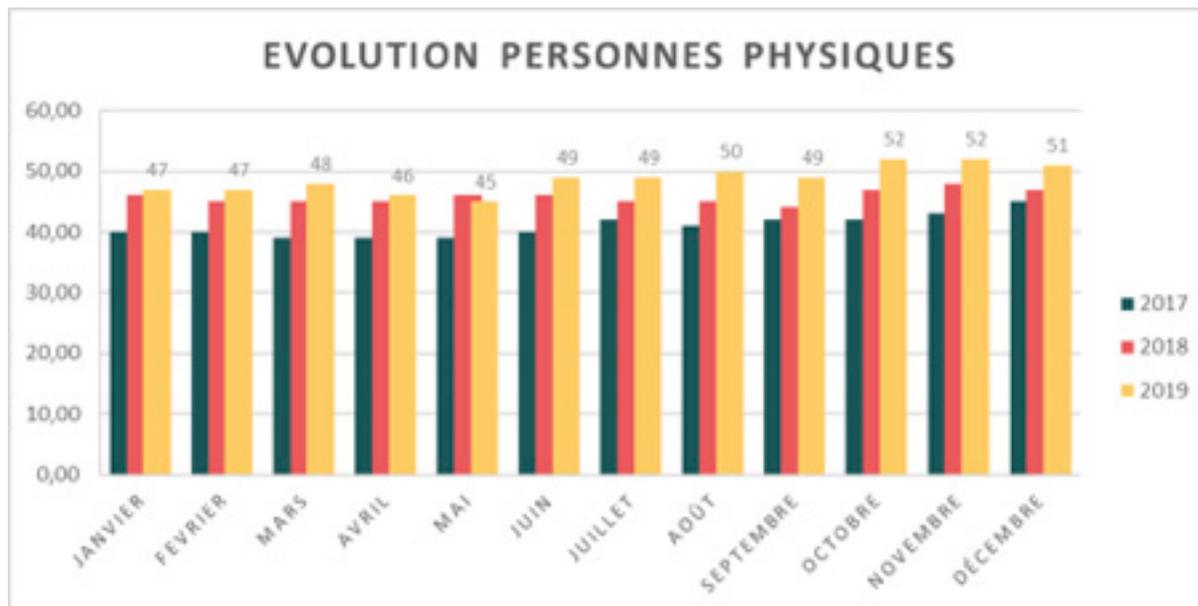




L'équivalent temps plein est en net progression en cours de l'année 2019 avec une évolution de près de 20% en 12 mois.

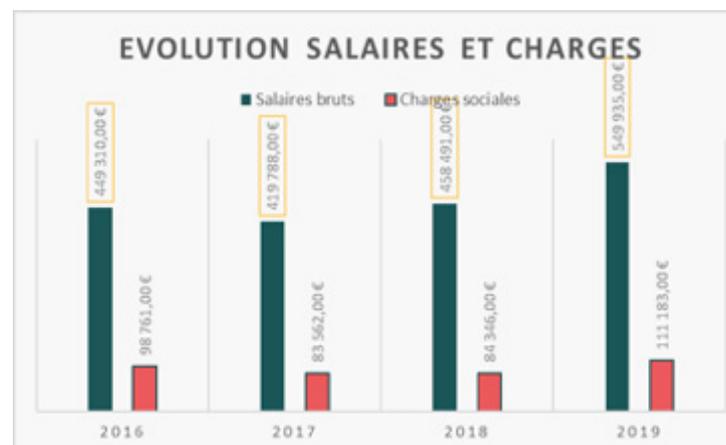
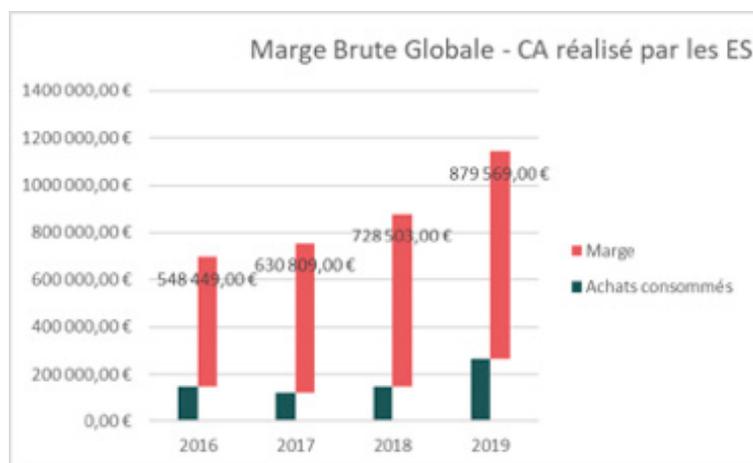
85 % des ventes des entrepreneurs correspondent à des prestations de services (services aux entreprises et particuliers), les 15 % sont réalisés par nos boulangers et traiteurs bio.





L'évolution des personnes physique en contrat CESA est de 4 personnes en cours d'année 2019. Une année riche en collaboration entre entrepreneurs : deux photographes sur des projets culturels, deux coaches qui répondent ensemble à des appels à projets, deux graphistes qui développent une marque commune...Un travail coopératif qui a permis de faire évoluer le nombre d'heure de travail des contrats de travail des entrepreneurs.

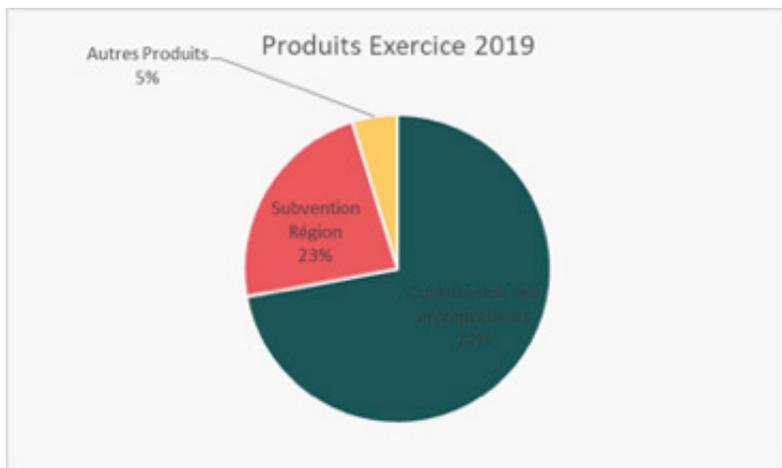
2 Analyse comptable et financier de SCOP276



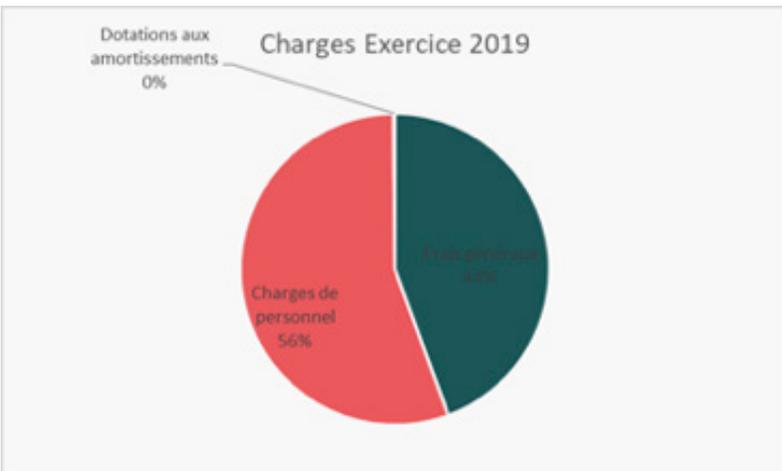
RETOUR SUR INVESTISSEMENT

Pour chaque euro d'argent public alloué à SCOP276, la coopérative restitue 2,89€ de versements fiscaux et sociaux à la collectivité nationale.

3 Analyse de la structure



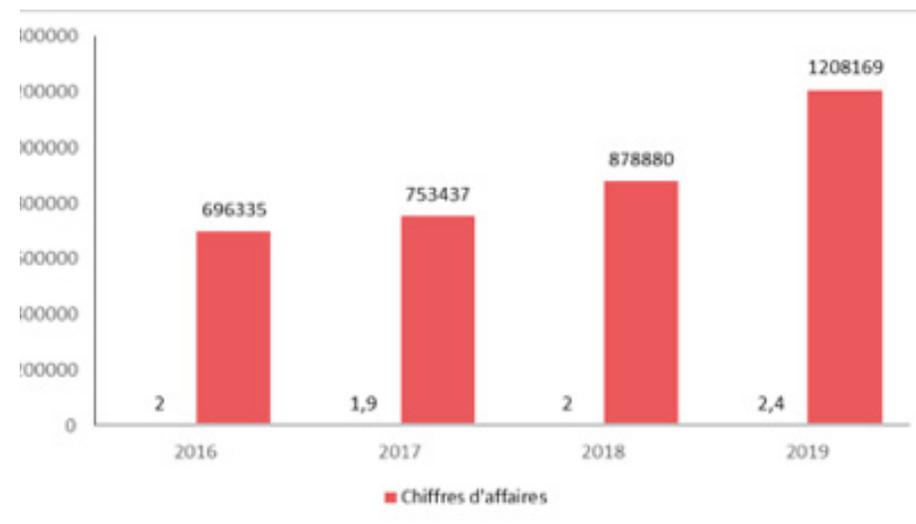
En 2019, les entrepreneurs ont contribué à hauteur de 72% des services mutualisés de la CAE contre 23% de subvention de la Région.



56% des charges de la CAE représente les salaires des permanents.

RESULTAT STRUCTURE	2019
Contribution des entrepreneurs	119 993
Subvention Région	38 493
Autres Produits	7 911
Total Produits	166 397
Frais généraux	71 188
Charges de personnel	88 900
Dotations aux amortissements	283
Sous Total Charges	160 371
Résultat	6 026

Le résultat de l'exercice 2019 est de 6 026 euros.



Une évolution de plus de 30 % en un an d'exercice entre 2018 et 2019 euros.



62 % des entrepreneurs sont des femmes, la moyenne d'âge est de 40 ans et l'ancienneté moyenne est d'un an et 5 mois. 38 % des entrepreneurs sont des hommes, la moyenne d'âge est de 41 ans, l'ancienneté moyenne est 3 ans et 6 mois.

Nos partenaires



Nos financeurs

